













US Pont Ste Maxence Stade Georges Decroze 32 Rue du Professeur Ramon 60700 Pont Ste Maxence

03.44.70.20.57

uspontfootball@free.fr

www.uspontfootball.net

Pont Ste Maxence le 20/09/2018

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur,

L'U.S.PONT organise et vous invite à son Assemblée Générale Ordinaire qui se

déroulera le :

Vendredi 16 Novembre 2018 à 20h

dans le club house du Complexe Louchart

A cet effet, l'ordre du jour sera le suivant :

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

RAPPORT D'ACTIVITES ET PERSPECTIVES

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RENOUVELLEMENT DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir nos sincères salutations

sportives.

Le Président J.L.RAGOT

<u>NB</u>: Un vote aura lieu comme tous les ans concernant le renouvellement du Comité Directeur. A cet effet, 4 membres seront sortants.

<u>Pour toute candidature</u>: Présentez vous au secrétariat du club avec le formulaire joint rempli

Adressez le formulaire par courrier ou par mail <u>AVANT LE 16 Octobre 2018</u>

PROCURATION

Je soussigné(e)
FOOTBALL certifie sur l'honneur donner procuration à M
(électeur(trice) également) pour les votes qui auront lieu lors de l'Assemblée Générale
annuelle qui se tiendra le Vendredi 16 Novembre 2018 à Pont Sainte Maxence.
Signature du « donnant procuration » Signature du « recevant procuration »
<u>Article 6</u> : « Est électeur tout membre actif pratiquant ou dirigeant adhérent à l'Association depuis plus de 6 mois au jour de l'Election et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues , âgés de 16 ans au moins le 1 ^{er} Janvier de l'année du vote , et jouissant des droits civils. Le vote par correspondance est interdit , toutefois chaque électeur présent à l'assemblée générale pourra être muni d'un vote par procuration (et uniquement un seul) selon les modalités administratives prévues à cet effet » .
<u>Partie réservée à l'US PONT :</u> Procuration : acceptée – refusée
Motif(s) en cas de refus :
CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR A adresser au secrétariat avant le 16 Octobre 2018 US PONT FOOTBALL – 32 Rue Professeur Ramon – 60700 PONT/MAXENCE Ou sur :uspontfootball@free.fr
Le
Je soussigné déclare déposer ma candidature à un poste au
Comité Directeur de l'US PONT FOOTBALL.
Je certifie remplir toutes les conditions énoncées dans les articles 6 et 7 des statuts.
Signature:
Article 6: « Est électeur tout membre actif pratiquant ou dirigeant adhérent à l'Association depuis plus de 6 mois au jour de l'Election et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues, âgés de 16 ans au moins le 1 ^{er} Janvier de l'année du vote, et jouissant des droits civils. Le vote par correspondance est interdit, toutefois chaque électeur présent à l'assemblée générale pourra être muni d'un vote par procuration (et uniquement un seul) selon les modalités administratives prévues à cet effet ».
<u>Article 7</u> : « Est éligible tout électeur âgé de plus de 16 ans au 1 ^{er} Janvier de l'année de l'élection et ayant adressé sa candidature au secrétariat du club au moins 1 mois avant la date de l'Assemblée Générale. Toutefois, un élu mineur ne pourra pas avoir de fonctions au sein du bureau »
Partie réservée à l'US PONT :
Candidature reçue le
wioth(s) en cas de rerus



